

LA CHARTE DU PARFAIT RANDONNEUR

- Vous empruntez des chemins privés mis à disposition par l'Association Foncière de Remembrement. Vous n'êtes pas prioritaires sur ces chemins.
- Vous êtes responsables de vos activités en cas d'accident.
- En période de chasse, les randonnées sont déconseillées.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- En cas d'urgence, faites le 18 ou le 112.
- Emportez un sac pour y mettre vos déchets.
- Respectez la nature, les chemins, les cultures et les animaux.



LE BALISAGE DES CHEMINS (SELON LA COULEUR DU PARCOURS)

BONNE DIRECTION	—
TOURNEZ A GAUCHE	⌊
TOURNEZ A DROITE	⌋
MAUVAISE DIRECTION	X

MAIRIE D'ARREST
2 place Augustin Delahaye
80820 ARREST

☎ 03 22 60 85 25
☎ 09 67 05 85 25
✉ mairie.arrest@wanadoo.fr
www.arrest.fr



**VOUS
souhaite
bonne
randonnée**

4 PARCOURS
A VOTRE DISPOSITION :

PARCOURS N°1 : 4,5 KM
PARCOURS N°2 : 5,5 KM
PARCOURS N°3 : 6,5 KM
PARCOURS N°4 : 9 KM